

Lettre ouverte de Sauvegarde et Avenir de Mons au Collège communal de la Ville de Mons et à tous les Montois.

Sauvegarde et avenir de Mons a été fondée en 1969, à l'initiative de citoyens, car des dangers violents guettaient alors le patrimoine bâti et paysager de notre ville : éventration autoroutière, immeubles hors échelle, mépris du bâti ancien, architecture en rupture, ...

La compréhension et l'appropriation des valeurs urbaines de Mons s'en suivirent tant par les Montois que par les autorités politiques ce qui entraîna le réveil de la belle endormie !

Une politique volontariste, des administratifs vigilants et pro-actifs, des créateurs de talents ont mené Mons vers un développement urbain mêlant préservation et insertion harmonieuse d'éléments neufs dans toutes ses dimensions (urbanistiques, architecturales, fonctionnelles, économiques, écologiques, ...).

Bien évidemment, pour certains points, les objectifs visés sont encore loin d'avoir été atteints mais **ce redéploiement s'inscrivait néanmoins dans une perspective définie et cohérente.**

Aujourd'hui, SAMons se doit de monter à nouveau au créneau !

D'autres dangers (quoique... !) sont à l'affût ! Nous n'osons pas croire que cela serait dû à une absence de politique urbaine globale et durable prédéfinie mais, néanmoins, cela en donne l'impression !

Mons, c'est d'abord un territoire diversifié, un centre urbain historique, d'anciens villages ruraux ou au passé industriel, des paysages bâtis et non bâtis, ... une vie, des citoyens qui veulent vivre dans un cadre agréable et harmonieux à échelle humaine.

Mons a des caractères spécifiques formés de différents éléments essentiels. Citons, pour le centre-ville, une position sur un mont, un cœur historique un habitat qui garde la trace de diverses époques tout en respectant des gabarits cohérents et cela y compris pour des interventions contemporaines. Mons ce sont aussi les anciennes communes aux caractères ruraux préservés (Saint-Denis, Saint-Symphorien, ...) ou à l'aspect plus industriel (Jemappes, Flénu, ...). Pensons aussi à ses lieux de convivialité, à ses places publiques elles aussi très urbaines (Grand-Place, Place du Marché aux Herbes,...mais aussi Place de Jemappes) ou très rurales (Saint-Symphorien,...), ses commerces, ses cafés, ses restaurants, et ses bâtiments emblématiques qui sont des signaux, des repères hyper-signifiants qui reflètent des symboles et des valeurs communs, comme le beffroi qui se voit de partout, de lieux dans l'intra-muros comme du lointain mais aussi les anciennes maisons communales, le théâtre, les parcs et les nombreux sites naturels ... sans oublier les nouveaux bâtiments phares que la population reconnaît comme emblèmes communs tels le Centre des Congrès (WCCM) ou le Hall des Expositions (Lotto Mons Expo). Il ne s'agit pas là d'ériger en signes urbains des logements ou des bureaux qui sont uniquement dans la sphère fonctionnelle et en rien symbolique. Le caractère de Mons, ce sont aussi ses folklores, qui unissent les Montois et auxquels ils sont très attachés (de la ducasse de Mons à la cavalcade de Jemappes).

C'est tout cela qui génère l'attractivité de Mons, ce qui donne envie d'y vivre. Il est donc essentiel que l'approbation de nouveaux projets de construction ou d'aménagement se base sur le respect du caractère de Mons ainsi que sur un guide communal d'urbanisme sous peine de porter atteinte à l'attractivité et à la nature même de la ville dans toutes ses composantes variées.

*Rappelons que la déclaration de politique de la Wallonie 2019-2024 vise à **réduire l'étalement urbain**. Il s'agit bien, selon cette déclaration, entre autres, de maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant ; de localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun **mais toujours en harmonie et connivence avec le caractère existant et en prenant une juste part dans la lutte contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité**.*

*Hélas, aujourd'hui, nous regrettons ce qui semble apparaître comme **une absence d'une politique urbanistique communale et un manque de dialogue réel avec la population**. Et feindre d'avoir organisé des débats dont la Ville n'était pas à l'initiative n'y changera rien, (comme par exemple le débat ouvert autour du projet Nova Mons initié par SAMons en mars 2020).*

Des projets apparaissent subitement sans dialogue préalable avec les riverains ... et les intéressés ne peuvent alors qu'être réactifs parfois exagérément.

Soulignons ici, au passage, que SAMons n'est en rien opposé à tout changement, à toute évolution contemporaine mais ceux-ci doivent se faire en dialogue et mesure mais aussi ambition à la hauteur des défis et il ne faudrait pas qu'à l'avenir des projets soient approuvés ou rejetés sans tenir compte également de principes admis à divers niveaux (au niveau régional par exemple) et sans se baser sur un Guide Communal d'Urbanisme – ni même sur l'esprit/ les objectifs définis dans ce guide.

Malheureusement, force est de constater que les principes de réduction de l'étalement urbain se traduisent alors par un objectif de densification que les promoteurs définissent à leur manière, ... densification excessive du nombre de logements. L'absence de politique qualitative des logements provoque l'adoption par les promoteurs d'une « norme » de logements de plus en plus petits et sans la contrepartie d'espaces non bâtis généreux (publics et/ou privés), ni d'espaces verts qui pourraient rencontrer les problèmes de surchauffe urbaine.

Aussi, nous réclamons d'urgence :

Une stratégie urbanistique à long terme, une urbanisation contextuelle, et une co-construction participative citoyenne.

- Stratégie urbanistique à long terme

Une stratégie urbanistique à long terme (Schéma de Structure Communal, ...) doit être définie en lieu et place de l'improvisation actuelle. En d'autres termes, une politique proactive doit remplacer l'attitude réactive actuelle. Les promoteurs doivent connaître à l'avance les conditions auxquelles un investissement dans l'intra-muros sera soumis.

- Urbanisation contextuelle

Il faut, entre autres,

- - maintenir le principe d'adopter un **urbanisme contextuel**, c'est-à-dire où les interventions tiennent compte du contexte bâti et du voisinage immédiat.
- - définir les **densités propres aux typologies** rencontrées de manière à cadrer les

interventions futures par des densités maximum en termes de densité bâtie et de nombre de logements/ha,

- maintenir le principe de **limiter l'emprise de construction** pour sauvegarder des parties non bâties en pleine terre propices à la plantation et à la culture et porter une grande attention à l'aménagement des espaces publics qui ne doivent pas être considérés comme de simples espaces résiduels mais de réels espaces de vie.

- **Co-construction participative citoyenne**

Comme le veut la Déclaration de politique de la Wallonie 2019-2024, et comme l'affirme le **programme communal de législature 2018-2024** dans son chapitre 8 : « Gouvernance locale et citoyenneté », nous citons : « *La majorité PS-Ecolo fait le pari de l'intelligence collective pour garantir la gestion la plus efficace et la plus juste des biens communs au bénéfice de tous et de toutes. La volonté de la nouvelle équipe est d'associer les Montois aux décisions de notre Ville* », nous exigeons la démocratisation de l'aménagement du territoire en défendant l'application du principe de **co-construction impliquant les citoyens** dans les projets en favorisant la **participation démocratique en amont**. Les projets doivent faire l'objet d'une large information dans la population. La participation citoyenne ne doit plus être un vain slogan. **Le pouvoir politique ne doit plus se réfugier derrière les procédures réglementaires, mais les dépasser afin de tendre vers une réelle démocratie participative.**